

Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne

Le Manitoba compte la plus forte proportion de jeunes exploitants agricoles au Canada

par Michelle St. Pierre et Mike McComb

Date de diffusion : le 15 juin 2022



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne



Le Manitoba compte la plus forte proportion de jeunes exploitants agricoles au Canada

par Michelle St. Pierre et Mike McComb

Le Manitoba a une riche histoire d'agriculture. En plus d'être le lieu de naissance du canola (cette plante a été cultivée à l'Université du Manitoba), cette province des Prairies possède un secteur agricole robuste caractérisé par la troisième plus grande superficie agricole au Canada. Les données du Recensement de l'agriculture de 2021 montrent également que l'industrie agricole du Manitoba est stimulée par les jeunes exploitants agricoles et les exploitantes agricoles.

Le Manitoba avait la plus forte proportion d'exploitants âgés de moins de 35 ans de toutes les provinces. La proportion déclarée était de 11,5 %, ce qui était supérieur à la proportion canadienne de 8,6 %. C'est également au Manitoba que la proportion de jeunes exploitants était la plus élevée en 2016, soit 10,8 %.

Le nombre et la proportion d'exploitantes agricoles augmentent

De 2016 à 2021, la proportion d'exploitantes agricoles déclarées au Manitoba a augmenté, passant de 23,8 % à 26,5 %, et leur nombre a progressé, passant

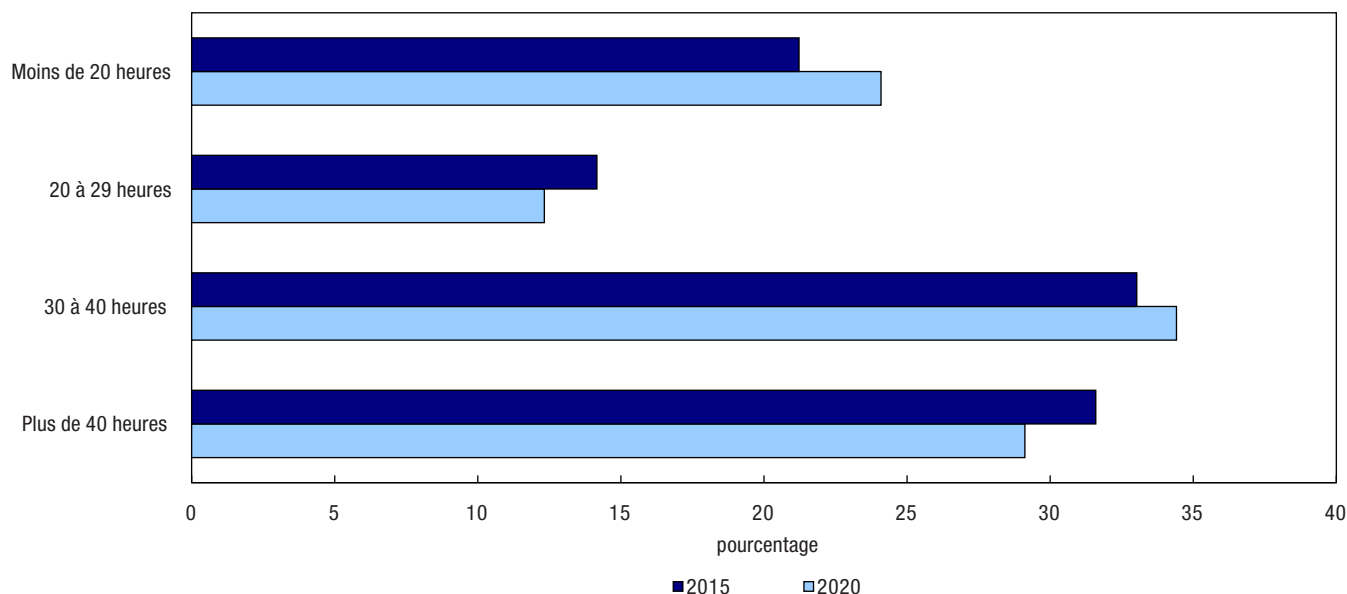
de 4 785 à 5 150. Dans le même temps, le nombre total d'exploitants agricoles déclarés dans la province a diminué. En 2016, la province comptait 20 140 exploitants agricoles, et en 2021, on en comptait 19 465. De 2016 à 2021, la proportion d'exploitantes agricoles du Manitoba par rapport au total national a augmenté pour passer de 6,1 % à 6,5 %.

Une plus grande proportion d'exploitants agricoles travaillent hors ferme

De 2015 à 2020, la proportion d'exploitants agricoles ayant déclaré travailler hors de leur exploitation au Manitoba a augmenté de 42,9 % à 46,0 %. Toutefois, ce taux était toujours inférieur à la moyenne canadienne (47,7 %). Au Manitoba, parmi les exploitants agricoles qui ont travaillé hors de leur exploitation, on a observé une augmentation de la proportion d'exploitants ayant travaillé moins de 20 heures, de 21,2 % à 24,1 %, et une diminution de la proportion d'exploitants ayant travaillé 40 heures ou plus hors de leur exploitation, de 31,6 % à 29,1 %.

Graphique 1

Répartition des exploitants agricoles ayant déclaré travailler hors ferme, selon la catégorie de nombre d'heures travaillées par semaine, Manitoba, 2015 et 2020



Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.

Sources : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2016 et 2021 (3438).

Le Manitoba se classe au quatrième rang pour ce qui est du nombre d'exploitations productrices d'oléagineux et d'élevage de bovins de boucherie

Parmi les provinces et les territoires, le Manitoba s'est classé au quatrième rang en ce qui a trait au nombre d'exploitations agricoles classées comme des exploitations productrices d'oléagineux et de céréales. Même si la province a déclaré un plus grand nombre d'exploitations productrices d'oléagineux en 2021 par rapport à 2016, sa proportion à l'échelle nationale a légèrement diminué au cours de la même période. Dans le recensement précédent, le Manitoba représentait 10,5 % des exploitations productrices d'oléagineux du Canada, et d'ici 2021, la proportion a diminué pour s'établir à 10,4 %. Dans l'ensemble, le Manitoba a déclaré un total de 14 543 exploitations en 2021, en baisse de 1,7 % par rapport à 2016.

Le Manitoba a également déclaré le quatrième nombre en importance d'exploitations agricoles classées comme des exploitations d'élevage de bovins de boucherie et de parcs d'engraissement. En 2021, la province représentait 9,0 % des exploitations d'élevage de bovins de boucherie du Canada. Il s'agit d'un recul par rapport à la proportion de 10,7 % indiquée en 2016.

Tableau 1
Nombre et proportion d'exploitations agricoles selon le type d'exploitation, Manitoba, 2021

	nombre	pourcentage
Élevage de bovins laitiers et production laitière	238	1,6
Élevage de bovins de boucherie et parcs d'engraissement	3 574	24,6
Élevage de porcs	245	1,7
Élevage de volailles et production d'œufs	263	1,8
Élevage de moutons et de chèvres	174	1,2
Autres types d'élevage	1 015	7,0
Culture de plantes oléagineuses et de céréales	6 749	46,4
Culture de légumes et de melons	184	1,3
Culture de fruits et de noix	66	0,5
Culture en serre et en pépinière et floriculture	137	0,9
Autres cultures agricoles	1 898	13,1
Total	14 543	100,0

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2021 (3438).

Le Manitoba possède la troisième superficie agricole en importance au pays

En 2021, les exploitations agricoles du Manitoba se sont classées au troisième rang au chapitre de la superficie agricole; elles représentaient 11,1 % de la superficie agricole totale du Canada. En 2016, le Manitoba était également à l'origine de 11,1 % de la superficie agricole totale du Canada. En 2021, le Manitoba a déclaré 1 177 acres par exploitation agricole, en baisse de 1,3 % par rapport à 1 192 acres par exploitation agricole en 2016; toutefois, ce nombre était encore plus élevé que la moyenne canadienne (809 acres par exploitation agricole).

Le Manitoba a déclaré une superficie agricole totale de 17,1 millions d'acres en 2021, ce qui représentait une diminution de 2,9 % par rapport à 2016. La superficie des terres en culture, qui représentait 67,9 % de la superficie agricole totale de la province, a augmenté légèrement (+0,8 %) par rapport à 2016. Parallèlement, la superficie des pâturages naturels du Manitoba, qui représentait 19,1 % de la superficie agricole totale (3,3 millions d'acres) en 2021, a diminué de 3,3 % par rapport au recensement précédent.

Le Manitoba possède la plus grande superficie en acres consacrée à la culture de graines de tournesol et fait partie des chefs de file nationaux pour d'autres grandes cultures

En 2021, les exploitations agricoles du Manitoba ont déclaré la plus grande superficie en acres consacrée à la culture de graines de tournesol, et elle représentait 90,7 % de la superficie totale au Canada. Parmi l'ensemble des provinces et des territoires, le Manitoba s'est classé au deuxième rang en ce qui concerne la superficie en acres consacrée à la culture de haricots blancs, de soja et de pommes de terre. La province s'est également positionnée au troisième rang pour ce qui est de la superficie en acres consacrée à la culture d'avoine, de canola et de blé de printemps au Canada.

Tableau 2
Superficie et répartition de certaines grandes cultures, Manitoba et Canada, 2021

	Manitoba	Canada	Part du total du
			Canada au Manitoba
	acres		pourcentage
Graines de tournesol	82 949	91 427	90,7
Haricots blancs secs	46 698	116 305	40,2
Soja	1 287 330	5 157 986	25,0
Avoine	743 384	3 711 811	20,0
Pommes de terre	77 927	388 485	20,1
Blé de printemps	2 841 819	16 021 936	17,7
Canola	3 424 226	22 270 249	15,4

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2021 (3438).

Le Manitoba compte un nombre de porcs par exploitation plus élevé que pour toute autre province

En 2021, les exploitations agricoles du Manitoba ont déclaré une moyenne de 6 104 porcs par exploitation ayant déclaré élever des porcs, en hausse par rapport à 5 087 porcs par exploitation ayant déclaré des porcs en 2016. Cette proportion était aussi plus élevée que la moyenne nationale de 1 963 porcs par exploitation ayant déclaré élever des porcs et plus importante que celle des autres provinces et territoires.

Les exploitations agricoles du Manitoba représentaient 23,7 % du total des porcs déclarés au Canada en 2021. En 2016, le Manitoba représentait 24,0 % du total des porcs canadiens. Au Manitoba, les exploitations dont les revenus se chiffraient à 2 millions de dollars et plus ont déclaré 84,5 % du nombre de porcs de la province. En 2021, les exploitations de cette catégorie de revenus représentaient 61,7 % du total des porcs du pays, ce qui laisse entendre que l'industrie du porc du Manitoba est plus concentrée dans les exploitations de la catégorie des revenus les plus élevées que dans l'ensemble du Canada.

Les revenus agricoles moyens au Manitoba sont supérieurs à la moyenne nationale

En 2020, les exploitations agricoles au Manitoba ont déclaré 8,2 milliards de dollars en revenus d'exploitation totaux, ce qui représentait 9,4 % des revenus agricoles totaux du Canada. Le Manitoba, qui comptait 14 543 exploitations agricoles, a déclaré une moyenne de 562 929 \$ en revenus d'exploitation

par exploitation agricole. Ce montant était supérieur à la moyenne nationale de 458 320 \$ par exploitation agricole en 2020. Parmi l'ensemble des provinces et des territoires, le Manitoba occupait le cinquième rang au chapitre du revenu d'exploitation total au Canada et le deuxième rang en ce qui concerne la moyenne.

Les céréales, les porcs et les oléagineux constituent les principaux revenus agricoles au Manitoba

Les exploitations agricoles classées comme des exploitations productrices d'oléagineux et de céréales ont rapporté des totaux des revenus d'exploitation de 4,3 milliards de dollars, ce qui représente 52,4 % des revenus totaux de la province. Le Manitoba était à l'origine de 12,8 % de tous les revenus agricoles d'oléagineux et de céréales au pays. Plus précisément, les exploitations productrices d'autres cultures céréalières représentaient les plus grands producteurs de la province, dont les revenus agricoles étaient de 2,8 milliards de dollars. Les exploitations classées comme des exploitations productrices d'autres cultures céréalières comprennent le sarrasin, le riz sauvage et tout autre produit non déclaré dans les autres catégories d'oléagineux et de céréales. Les exploitations qui arrivaient au deuxième rang au chapitre du revenu étaient celles qui étaient classées comme des exploitations d'élevage de porcs (1,3 milliard de dollars), suivies des exploitations classées comme des exploitations productrices d'oléagineux (1,2 milliard de dollars).

Tableau 3
Pourcentage des revenus agricoles totaux selon le type d'exploitation agricole, Manitoba et Canada, 2015 et 2020

	Manitoba		Canada	
	2015	2020	2015	2020
	pourcentage			
Élevage de bovins laitiers et production laitière	4,1	4,2	10,1	9,8
Élevage de bovins de boucherie et parcs d'engraissement	12,1	10,7	18,4	16,5
Élevage de porcs	16,8	15,8	7,1	6,6
Élevage de volailles et production d'œufs	3,4	3,6	7,3	7,1
Élevage de moutons et de chèvres	0,1	0,2	0,3	0,4
Autres types d'élevage	4,4	3,7	3,8	3,2
Culture de plantes oléagineuses et de céréales	51,7	52,4	37,8	38,6
Culture de légumes et de melons	4,3	5,0	3,8	4,4
Culture de fruits et de noix	0,0	0,0	1,8	2,2
Culture en serre et en pépinière et floriculture	1,2	1,2	5,9	6,8
Part du total du Canada au Manitoba	1,8	3,2	3,7	4,5

Sources : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2016 et 2021 (3438).

Les exploitations de la catégorie des revenus les plus forts sont à l'origine de plus de la moitié des revenus totaux de la province

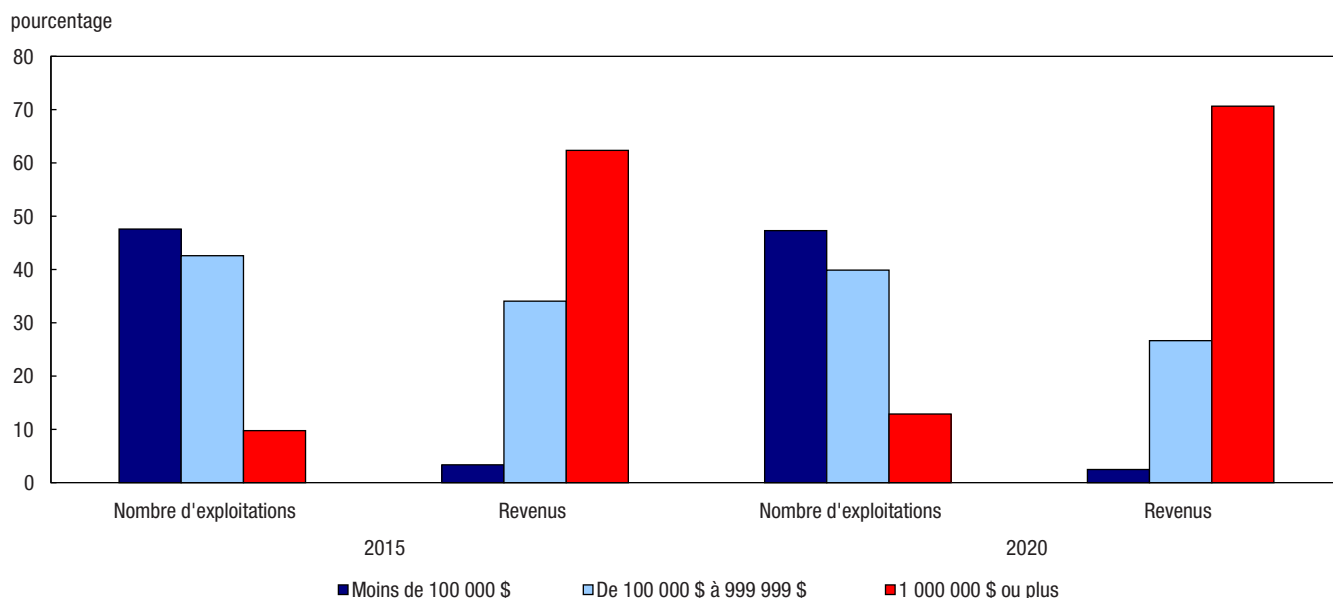
Même si elles ne représentaient que 5,2 % de l'ensemble des exploitations agricoles déclarées au Manitoba, les exploitations dont les revenus atteignaient 2 millions de dollars et plus ont été à l'origine de plus de la moitié (51,9 %) des revenus d'exploitation de la province en 2020. À titre de comparaison, les exploitations dont les revenus se situaient entre 100 000 \$ et 249 999 \$ représentaient la plus forte proportion (16,2 %) d'exploitations déclarées dans la province. Toutefois, les exploitations de cette catégorie de revenus ne représentaient que 4,7 % des revenus d'exploitation de la province.

Le taux de plans de relèvement du Manitoba est légèrement inférieur à la moyenne nationale

Parmi les provinces et les territoires, le Manitoba se classait au quatrième rang au chapitre du taux de planification de la relèvement. En 2021, un peu plus du dixième (11,8 %) des exploitations du Manitoba ont déclaré avoir un plan de relèvement, ce qui était légèrement inférieur à la moyenne canadienne (12,0 %). Il s'agit d'une augmentation par rapport à 2016, lorsque 8,1 % des exploitations agricoles du Manitoba ont déclaré avoir un plan de relèvement.

Les exploitations agricoles classées comme des exploitations d'élevage de bovins laitiers et de production laitière (24,8 %) et d'élevage de porcs (22,4 %) étaient les plus susceptibles de déclarer avoir un plan de relèvement au Manitoba. Toutefois, comme un bon nombre d'exploitations productrices d'oléagineux et de céréales se trouvent dans la province, plus de la moitié (58,5 %) des plans de relèvement provenaient d'exploitations productrices d'oléagineux et de céréales. En 2021, près de la moitié du tiers (46,4 %) des exploitations déclarées au Manitoba étaient productrices d'oléagineux et de céréales.

Graphique 2
Pourcentage des exploitations agricoles et des revenus d'exploitation selon la distribution des revenus agricoles totaux, Manitoba, 2015 et 2020



Sources : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2016 et 2021 (3438).

Le recours à la vente directe au Manitoba augmente, mais il est toujours inférieur à la moyenne nationale

La proportion et le nombre d'exploitations agricoles ayant déclaré avoir recours à la vente directe au Manitoba ont augmenté par rapport au recensement précédent. En 2020, 7,0 % des exploitations du Manitoba ont déclaré avoir eu recours à la vente directe, en hausse par rapport à 6,1 % en 2015. À titre de comparaison, 13,6 % des exploitations agricoles canadiennes ont déclaré avoir eu recours à la vente directe en 2020. Cela est compréhensible étant donné le grand nombre d'exploitations productrices d'oléagineux et de céréales du Manitoba. En 2020, 1,7 % des exploitations productrices d'oléagineux et de céréales dans la province ont déclaré avoir eu recours à la vente directe, ce qui représente un taux inférieur à celui de tout autre type d'exploitation agricole. En outre, le nombre d'exploitations agricoles ayant déclaré avoir eu recours à la vente directe a augmenté, passant de 900 en 2015 à 1 013 en 2020.

Le Manitoba figure parmi les principaux utilisateurs de brise-vents et de pâturage en rotation

Les coupe-vents et les brise-vents sont des rangées d'arbres ou de haies naturels ou plantés en bordure des champs qui empêchent les vents dominants d'éroder le sol. En 2020, les exploitations agricoles du Manitoba ont enregistré le taux le plus élevé de brise-vents et de coupe-vents (70,7 %) au Canada. Ce taux représentait une augmentation par rapport au recensement précédent (46,6 %) et était supérieur à la moyenne canadienne (52,3 %).

Le pâturage en rotation est la pratique qui consiste à faire paître le bétail sur des pâturages gérés de façon à permettre une période de récupération précise après le pâturage. En 2020, près du quart (23,3 %) des exploitations agricoles au Manitoba ont indiqué recourir au pâturage en rotation, ce qui était plus élevé que le taux national (20,7 %). Comme c'était le cas dans de nombreuses provinces, le taux de pâturage en rotation du Manitoba a légèrement diminué par rapport à 2015.

Le taux de production d'énergie renouvelable est supérieur au taux national

En 2021, 14,4 % des exploitations agricoles du Manitoba ont déclaré une production d'énergie renouvelable, en hausse par rapport à 3,5 % enregistré au recensement précédent, et un taux plus élevé que le taux national (11,9 %). Les exploitations d'élevage de bovins de boucherie étaient le type d'exploitation agricole le plus susceptible de déclarer une production d'énergie renouvelable dans la province. En 2021, 17,4 % des exploitations agricoles classées comme des exploitations d'élevage de bovins de boucherie et de parcs d'engraissement ont déclaré une production d'énergie renouvelable.

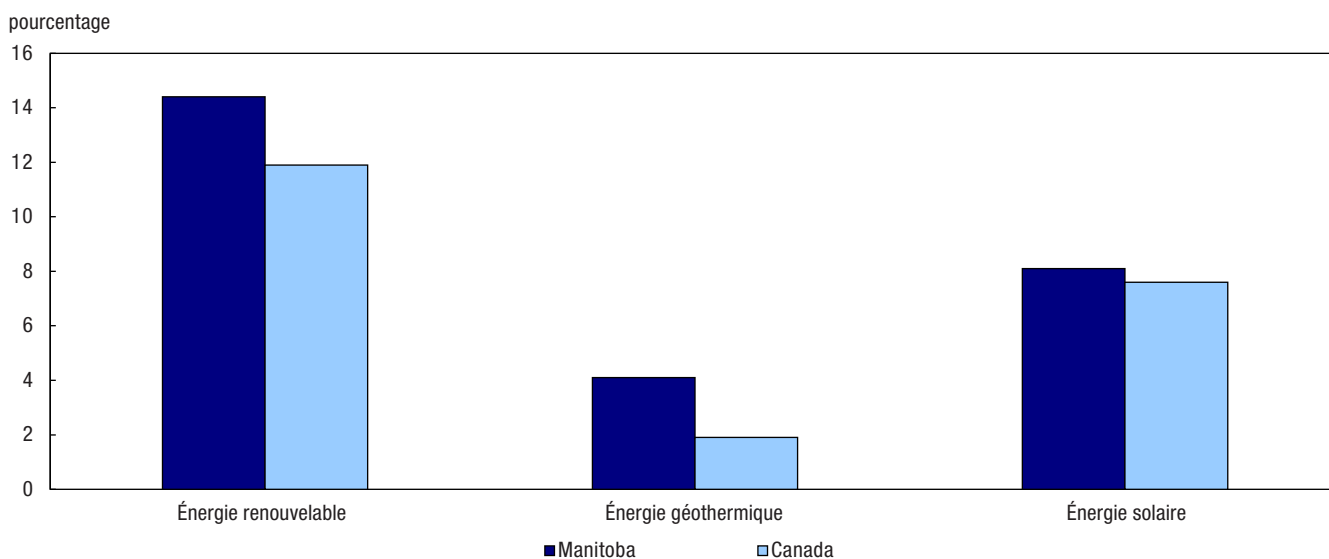
Le Manitoba affichait le taux de production d'énergie géothermique le plus élevé au pays. En 2021, 4,1 % des exploitations agricoles de la province ont déclaré produire de l'énergie géothermique, par rapport à 1,9 % des exploitations agricoles au Canada.

Le Manitoba se classe au deuxième rang en ce qui a trait au taux d'utilisation des systèmes de direction par guidage automatisé

En 2020, près de la moitié (41,4 %) des exploitations agricoles de la province ont déclaré utiliser des systèmes de direction par guidage automatisé (à pilotage automatique). Ce taux était supérieur à celui de toutes les provinces, sauf une, et supérieur au taux national (26,8 %). L'une des raisons possibles du taux élevé d'utilisation de la technologie de pilotage automatique au Manitoba est la forte proportion d'exploitations classées comme des exploitations productrices d'oléagineux et de céréales. En 2020, ce type d'exploitations était le plus susceptible (71,9 %) de déclarer recourir à l'équipement de pilotage automatique. Les exploitations productrices d'oléagineux et de céréales représentaient près de la moitié (46,4 %) de l'ensemble des exploitations déclarées au Manitoba.

Graphique 3

Pourcentage des exploitations agricoles ayant déclaré une production d'énergie renouvelable, Manitoba et Canada, 2021



Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2021 (3438).

En 2020, le Manitoba se classait au troisième rang en ce qui concerne le taux (16,1 %) d'utilisation de la cartographie par système d'information géographique (SIG), en hausse par rapport à 10,0 % enregistré en 2015, et un taux supérieur à la moyenne nationale (13,2 %). Comme c'était le cas pour la technologie de pilotage automatique, l'une des raisons possibles du taux élevé d'utilisation de la cartographie par SIG au Manitoba est la proportion élevée d'exploitations productrices d'oléagineux et de céréales. Ce type d'exploitation était plus susceptible (27,9 %) de déclarer utiliser cette technologie au Manitoba.

Tableau 4
Pourcentage d'exploitations agricoles utilisant certaines technologies, Manitoba et Canada, 2020

	Manitoba	Canada
	pourcentage	
Système de direction par guidage automatisé sur l'équipement agricole	41,4	26,8
Cartographie par système d'information géographique	16,1	13,2
Application d'intrants à taux variables	16,4	16,1
Drones	4,9	3,6
Analyse d'échantillons de sol	36,1	32,0
Engrais à libération progressive	24,6	23,4

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2021 (3438).

Notes aux lecteurs

Définitions et concepts

Un changement conceptuel important a été apporté à la principale unité statistique utilisée par le Programme de la statistique agricole de Statistique Canada dans le cadre du Recensement de l'agriculture de 2021 : une « ferme » ou une « exploitation agricole » (c.-à-d. la ferme de recensement) désigne maintenant une unité qui génère des produits agricoles et qui déclare des revenus ou des dépenses aux fins de l'impôt à l'Agence du revenu du Canada. Avant 2021, une « ferme » était définie comme étant une exploitation agricole qui produisait au moins un produit agricole destiné à la vente.

En 2021, des changements ont été apportés à la définition d'une ferme de recensement; au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, certaines activités qui étaient précédemment incluses dans la définition ne le sont plus en 2021. Il convient de faire preuve de prudence lorsqu'on compare les données du Recensement de l'agriculture de 2021 avec celles des recensements précédents.

Les données affichées par région géographique ont fait l'objet d'un ajustement tabulaire aléatoire (ATA). Les données totales du Canada pour les répartitions géographiques peuvent différer des données totales du Canada affichées dans les tableaux par le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et par classe de ventes.

Les données pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas incluses dans les totaux nationaux ; elles sont présentées séparément.

Le Recensement de l'agriculture, qui a lieu tous les cinq ans, est un recensement de toutes les exploitations agricoles qui produisent des produits agricoles et déclarent leurs revenus ou des dépenses aux fins de l'impôt à l'Agence du revenu du Canada. Les concepts importants utilisés dans cette analyse comprennent :

La **superficie agricole totale**, à savoir les terres possédées ou exploitées par une exploitation agricole, comprend : les terres en culture; les terres en jachère; les terres améliorées et les terres non améliorées; les terres boisées et les terres humides; et toute autre terre (y compris les terres en friche et les terres où se trouvent les bâtiments agricoles).

La superficie agricole totale représente la superficie totale des terres possédées, louées, en métayage ou exploitées par cette exploitation, moins la superficie des terres exploitées par d'autres.

Les **terres en culture** désignent la superficie totale consacrée aux grandes cultures, au foin, aux légumes de champ, aux fruits, aux petits fruits, aux noix, au gazon, aux produits de pépinières et aux arbres de Noël.

La classification des **types d'exploitations agricoles** est une procédure qui permet de grouper les fermes de recensement selon leur principal produit. Elle s'effectue en estimant les revenus que la ferme est susceptible de tirer de la vente des cultures et des animaux d'élevage déclarés dans le questionnaire, et en déterminant le produit ou le groupe de produits qui représente la plus grande part des revenus agricoles éventuels de la ferme. Ainsi, une ferme de recensement dont les porcs pourraient représenter 60 % de ses revenus totaux, les bovins de boucherie 20 % et le blé 20 %, serait classée comme une ferme porcine. Les types d'exploitations agricoles utilisés dans ce document sont établis d'après le SCIAN de 2017.

Exploitant agricole désigne les personnes qui sont chargées de prendre les décisions en matière de gestion d'une exploitation agricole. Est également appelé agriculteur, fermier ou propriétaire de ranch.

Les employés agricoles comprennent à la fois les exploitants agricoles et les travailleurs agricoles.

Des **indices de prix** ont été utilisés pour obtenir des estimations en dollars constants des ventes, des valeurs d'exportation et des actifs agricoles afin d'éliminer l'impact de la variation des prix dans les comparaisons d'une année à l'autre.

Revenus d'exploitation agricole

Les données sur les revenus d'exploitation agricole proviennent du Programme de données fiscales agricoles (PDFA). Auparavant, les revenus des exploitations agricoles étaient déclarés au Recensement de l'agriculture. Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les données du Recensement de l'agriculture de 2021 avec celles des recensements précédents.

Le Recensement de l'agriculture mesure les revenus d'exploitation agricole (en dollars courants) pour l'année civile ou financière précédant le recensement. Les revenus d'exploitation agricole (avant les dépenses) comprennent les revenus d'exploitation de la vente de tous les produits agricoles, les paiements reçus de programmes et les revenus du travail à forfait.

Les éléments suivants ne sont pas compris dans les revenus d'exploitation agricole : les ventes de produits forestiers (par exemple, du bois de chauffage, du bois à pâte, des billes, des poteaux de clôture, des pilotis), les ventes de biens immobilisés (par exemple, des quotas, des terres, de la machinerie) et les revenus provenant de la vente de produits achetés uniquement pour la vente au détail.

Total des dépenses d'exploitation

Les données sur le total des dépenses d'exploitation proviennent du PDFA. Auparavant, les dépenses des exploitations agricoles étaient déclarées au Recensement de l'agriculture. Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les données du Recensement de l'agriculture de 2021 avec celles des recensements précédents.

Le Recensement de l'agriculture mesure les dépenses d'exploitation (en dollars courants) pour l'année civile ou financière précédant le recensement. Les dépenses d'exploitation comprennent tous les coûts associés à la production de produits agricoles (par exemple, le coût des semences, des aliments pour animaux, du carburant et des engrais).

Les éléments suivants ne sont pas compris dans le total des dépenses d'exploitation : l'achat de terres, de bâtiments et d'équipement, l'amortissement ou la déduction pour amortissement. L'amortissement représente la dépense économique d'« usure ». La déduction pour amortissement représente les dépenses inscrites par le déclarant en vertu des règlements sur les impôts.

Ratio des dépenses et des revenus

Le ratio des dépenses et des revenus représente le montant moyen des dépenses d'exploitation engagées pour un dollar de recettes d'exploitation agricole. Le ratio est calculé en dollars courants.

Le jour du recensement était le 11 mai 2021. On a demandé aux exploitants agricoles de déclarer leurs revenus et leurs dépenses d'exploitation pour la dernière année fiscale ou civile complète (2020).

Le **travail à temps plein** désigne un travail de 30 heures et plus par semaine effectué par les exploitants agricoles; le **travail à temps partiel** désigne un travail de moins de 30 heures par semaine effectué par les exploitants.

Certaines données se réfèrent à une période de référence différente du jour du recensement. Par exemple, en ce qui a trait aux données financières, la période de référence correspond à l'année civile ou financière précédant le recensement.